

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/09/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « acte	ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_399-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Pass patrimoine – mise en place du dispositif

RAPPORTEUR : Laurent LAMEILLE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, du patrimoine, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique bâti

La commune de Lectoure dispose d'un patrimoine historique, architectural et culturel remarquable. Cette richesse constitue un levier essentiel de son attractivité touristique et de son rayonnement.

Aussi, afin de favoriser la découverte de ce patrimoine, d'encourager la fréquentation des sites culturels et de proposer une offre attractive aux visiteurs comme aux habitants, Monsieur l'adjoint au maire propose d'adhérer au dispositif « Pass Patrimoine » de la Fondation du Patrimoine, dont la plaquette d'information est jointe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_399-DE

Celui-ci permet au public d'acheter un pass en ligne sur une plateforme (différentes formules) lui donnant accès aux sites partenaires.

La commercialisation de ce pass patrimoine sera lancée le 19 septembre à l'occasion des Journées Européennes du patrimoine.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver le principe de la mise en œuvre du dispositif « Pass Patrimoine »,
- m'autoriser à signer la convention afférente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre

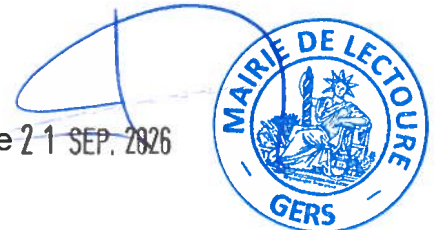
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET

Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.



Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026